

**Membres « inflorescence »**

Peuvent être Membres « inflorescences » toutes les personnes morales, notamment autorités, institutions, associations et entreprises, qui s'engagent à soutenir les buts du Collectif.

La Membre « inflorescence » désigne une personne qui la représente dans l'Association.

Une seule personne physique peut participer aux activités de l'Association au nom de la Membre « inflorescence » ; libre à cette dernière de désigner au cas par cas un individu différent. Il n'est pas demandé aux « inflorescences » d'être artiste, ni de signer le Manifeste.

Pour les futurs « inflorescences », merci de simplement remplir le formulaire d'inscription.